

Allocations familiales—Loi

[Français]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur l'étude en troisième lecture du projet de loi C-70.

Le projet de loi a été longuement débattu lors de l'étude en deuxième lecture. Il a été examiné à fond en comité et, tout ce qu'on peut dire d'utile pour le défendre ou pour le dénoncer a déjà été dit. En effet, c'est la 29^e journée de débat aujourd'hui sur ce projet de loi.

Au cours des trois prochaines années ce projet de loi et les modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu qui ont trait aux prestations pour enfants remplaceront peu à peu le système actuel pour le rendre plus rationnel et plus juste, tout en continuant de s'appuyer sur le principe fondamental voulant que les familles avec enfants aient droit à des prestations dont ne peuvent se prévaloir les familles sans enfant.

L'ensemble des réformes garantira que les prestations les plus fortes après impôt vont aux familles qui ont les plus faibles revenus et que les versements sont réduits graduellement à mesure que monte le revenu de la famille. Ce n'est pas ce qui se passe actuellement. A l'heure actuelle, la famille qui a un revenu de plus de \$30,000 touche des prestations plus importantes, une fois l'impôt prélevé, que celle qui a un revenu de \$10,000.

J'ai l'impression que l'opposition oublie, surtout l'opposition libérale d'en face, que de 1974 à 1984 elle a favorisé des mesures qui ont nettement coupé dans les programmes sociaux dans une proportion de 50 p. 100. En 1976, c'est cette même opposition qui a fait en sorte que l'on réduise les allocations familiales de \$25 à \$20 par mois, qu'on réduise et qu'on élimine également la réduction d'impôt de \$50 par enfant alors en vigueur, qu'on réduise l'exemption pour les enfants de 16 et 17 ans et, finalement, c'est encore en 1982 que cette même opposition a limité l'indexation des allocations familiales dans l'ordre de 6 p. 100 et 5 p. 100.

De fait, compte tenu uniquement de ce qui s'est passé en 1976, si les allocations familiales avaient été pleinement indexées en fonction de la hausse des prix à la consommation, sans interruption depuis 1974, les allocations familiales mensuelles seraient cette année de \$51.83 par enfant au lieu de \$31, comme c'est maintenant le cas.

Quant aux représentants de l'autre parti de l'opposition qui veulent tellement défendre les moins fortunés: Leur avez-vous dit à ces groupes dont vous faites tant état—et je regrette que la députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) se retire à ce moment-ci—leur avez-vous dit à ces groupes la vérité, toute la vérité et seulement la vérité? Leur avez-vous expliqué que le but de ce projet de loi est justement de donner plus à ceux qui sont le plus démunis? Est-ce que la députée de Vancouver-Est est d'accord pour me dire si elle est prête à retourner dans sa circonscription en fin de semaine et à expliquer à un parent monoparental qui gagne \$10,000 que grâce à notre nouvelle loi, d'ici cinq ans, ce parent aura \$250 de plus dans ses poches pour aider à ses enfants?

L'honorable députée de Vancouver-Est sera-t-elle capable de dire à ce parent que, parce que ce parent aura \$250 de plus, elle votera contre le projet de loi ce soir?

Comment expliquer cette situation?

Nous avons cette réorientation de notre politique sociale qui fait partie aussi d'autres modifications et surtout le crédit d'impôt. Est-ce que les députés de l'opposition vont dire aux familles qui gagnent \$10,000 par année qu'en 1985 leur crédit d'impôt sera de \$734, en 1986 de \$768, en 1987 de \$908, en 1989 de \$1,048? Est-ce que vous avez dit cela à vos commettants?

Si on examine les mesures qui ont été annoncées par notre gouvernement pour venir en aide à la famille on découvre que, dans l'ensemble, le système des prestations pour enfant subira divers changements au cours des prochaines années, mais toujours dans le but d'aider les plus démunis.

J'ai dit à un moment donné que notre politique familiale ou notre politique envers la famille est aussi une politique d'emploi. Que le père, la mère, les enfants dans cette famille se trouvent un emploi dans les semaines, les mois qui viennent, cela compensera beaucoup pour les 94c. par mois qui ne paraîtront pas sur leur chèque d'allocation. A mon avis, cela est plus important pour une famille. L'économie du Québec affiche une progression soutenue. Depuis les élections, on a créé, au Québec seulement, 136,000 emplois, soit une moyenne de 9,067 emplois par mois, par opposition au total de 37,000 créés par le gouvernement libéral en 55 mois.

Il est certain que l'on pourra toujours réclamer de plus en plus d'argent pour aider les classes défavorisées de la société, pour améliorer leurs conditions de vie, et nous les comprenons, et nous sommes d'accord sur ce souci de justice sociale.

La situation des familles avec enfants évolue constamment. Les programmes destinés à venir en aide à ces groupes ne peuvent pas toujours s'adapter automatiquement aux conditions changeantes. Il est donc parfois nécessaire de réorienter ces programmes, et c'est ce que le projet de loi C-70 fait. Nous croyons que notre approche est réaliste et équitable et nous allons continuer à travailler dans ce sens.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a annoncé le 5 décembre dernier la création du groupe de travail parlementaire sur la garde d'enfants au Canada, un groupe chargé d'étudier les orientations futures des politiques en matière de garde d'enfants dans le contexte des besoins changeants des familles canadiennes d'aujourd'hui. Dans notre politique de développement, nous offrons aux femmes, à titre d'exemple, un programme de promotion et d'intégration au marché du travail qui permet l'acquisition de compétences professionnelles liées à l'emploi, de même qu'une connaissance pratique du monde du travail. Au caucus de la santé, nous étudions depuis plusieurs semaines tout ce qui est relatif à la pauvreté. Nous nous inquiétons pour ces familles et ces enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada. Nous avons eu des conférenciers experts pour traiter du sujet: M. Ken Battle, le directeur exécutif du Conseil national du bien-être, M^{me} Sylvia Gold, du Conseil du statut de la femme, la sénatrice Brenda Robertson qui s'y connaît en cette matière parce qu'elle est l'ancien ministre de la Santé au Nouveau-Brunswick, l'ancien ministre du Développement, et dans les jours qui viennent, nous entendrons M. Michael Walker de l'Institut Fraser de Vancouver. Ce sont là des actions que nous prenons toujours pour essayer d'aider ceux qui en ont le plus besoin. Et nous aurons d'autres politiques sociales dans l'avenir au fur et à mesure que notre économie nous le permettra.